

AUXERRE : LES BRICHÈRES

La ville d'Auxerre

La population de 41 000 habitants a augmenté de 1 000 personnes en vingt ans. En 2001, la municipalité a commandé une étude sur « Auxerre, ville des possibles ». Au titre de préfecture de l'Yonne, la ville regroupe des administrations. Elle détient une filière industrielle d'exploitation du bois, quelques industries mécaniques et alimentaires. En 2002, elle se lance dans une politique de la ville et signe un contrat de ville. En 2003, elle répond à un appel à Agenda 21 provenant du ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD). Sa candidature est retenue en 2004. Un plan d'actions est élaboré de 2006 à 2008. La stratégie de développement durable a donné lieu à un partenariat institutionnel impressionnant : se sont assis à la même table les collectivités territoriales (la Ville d'Auxerre, la communauté de l'Auxerrois, le conseil général de l'Yonne, Le conseil régional de Bourgogne), les services de l'État (DIREN, Préfectures de département et de région, direction départementale de l'Équipement, DDASS, DDTEFP, DDAF), les agences nationales (ADEME, ANPE, Agence de l'eau), les chambres consulaires (agriculture, métiers et artisanat, commerce et industrie), les entreprises et associations volontaires. Une centaine de réunions de sensibilisation de la population aux différents thèmes du développement durable se sont prolongées par 23 ateliers de travail thématique. Un millier d'habitants ont ainsi pu être associés au plan d'actions qui prévoit 86 projets.

Parmi ces projets, quelques actions plus marquantes sont :

La création d'une navette desservant le centre-ville depuis un parking relais réalisé en périphérie. Le réseau de rues piétonnes a été étendu en centre-ville. La ville a renforcé l'isolation de ses bâtiments ; une salle de concert récemment construite sur pieux en bordure de l'Yonne est chauffée grâce à la géothermie. La Région, le Département, l'ADEME et la Ville subventionnent l'installation de capteurs thermiques.

La chambre des métiers incite les artisans à s'approprier les nouvelles technologies alternatives telles que les chaudières à bois couplées avec des capteurs thermiques. Les constructeurs se familiarisent avec de nouveaux matériaux, notamment avec de nouveaux isolants sans risque pour la santé.

La gestion des espaces verts a été repensée : l'irrigation des serres se fait par un réseau de tuyauteries souterraines, ce qui permet d'éviter les pertes par évaporation. Les jardiniers utilisent de préférence des plantes indigènes.

L'emploi de pesticides est désormais prohibé. La consommation d'eau potable a été considérablement réduite.

Un système de récupération des eaux de la piscine est à l'étude. La ville travaille avec la DAS sur la question de la récupération des eaux de pluie pour l'entretien de ses véhicules et au-delà, pour les sanitaires dans ses équipements.

La Ville participe à la réhabilitation de ports fluviaux dans la perspective de relancer la navigation sur les canaux, en particulier avec la région parisienne.

La filière bois a été redynamisée grâce à la culture de jeunes plants à croissance très rapide dont on extrait un bio-carburant. 80 camions chargés emmènent chaque jour les coupes de cette culture de plantations dans une usine de fabrication d'agro-carburant. La chambre consulaire d'agriculture et le conseil général aident au développement de cette nouvelle filière.

L'industrie agro-alimentaire locale est spécialisée dans la culture du cornichon. L'agriculture bio est favorisée par la Ville qui en utilise les produits dans ses cantines scolaires.

La Ville s'efforce d'attirer de nouvelles entreprises dans ses parcs d'activités qui devraient employer un minimum de 40 personnes à l'hectare. Récemment, une centrale d'appel s'est installée à Auxerre. Malheureusement, les 400 personnes qui y travaillent ne bénéficient pas de contrat à durée indéterminée.

Le dispositif de démocratie participative s'organise en trois instances: l'assemblée de quartier, le conseil de quartier, la commission de quartier. Deux chantiers de réhabilitation sont en cours: les quartiers de la rive droite et de Sainte-Geneviève.

Les Brichères

Les pieds dans l'eau

L'urbaniste Serge-Renaudie raconte comment il a été amené à faire le schéma directeur d'aménagement des Brichères: « En 2003, j'ai participé à une compétition pour l'attribution d'un marché de définition. Notre équipe est allée sur le terrain plusieurs fois. À chaque visite, nous avions les pieds dans l'eau. Nous devions avoir un entretien avec le jury pour présenter un plan d'extension résidentielle consécutif à la démolition de trois tours de logements sociaux. Je n'avais aucune idée de ce qu'il fallait faire. J'ai simplement alerté le jury sur le caractère détrempé du site. La discussion s'est

engagée sur le fait qu'il ne fallait pas construire au centre d'un milieu très humide. J'ai proposé de construire en périphérie alors que les autres équipes concurrentes projetaient de construire en faisant abstraction de la présence de l'eau. Elles ont été éliminées en dépit des beaux plans qu'elles avaient tracé sur le papier. Très vite, des anciens habitant à proximité se sont souvenus de l'existence d'une source qui donnait un sens aux flux d'eau observés sur le site. Les constructeurs des trois tours aujourd'hui démolies avaient coupé la source et remblayé le socle servant d'assise à leur réalisation. Puisque ces tours devaient être démolies dans le cadre d'un programme ANRU, je proposais de retrouver des cheminements préexistants tracés par les gens du pays de manière à garder les pieds au sec. J'ai sauvé les jardins ouvriers qui au premier coup de soleil printanier s'animent d'une vie sociale intense. En soi cela constituait un germe de ville. Le milieu humide est devenu le centre vert du futur quartier. Avec la municipalité, j'ai organisé un concours d'architecture. Les plans masses sectoriels des candidats ne tenaient aucun compte des courbes de niveau, à l'exception de celui que Lucien Kroll avait dessiné. Dans la plupart des projets, le tracé des rues était droit, tandis que la proposition de Kroll faisait preuve d'une sensibilité permanente aux courbes de niveaux. Les rues tournaient; elles étaient conçues pour être fréquentées à la fois par les piétons et les voitures. J'aime ce mélange des gens, des voitures et des plantes. Dans le projet de L. Kroll, il n'y avait plus d'allée ségrégationniste avec les vélos d'un côté, les piétons de l'autre. À Auxerre, le premier travail avait consisté à tracer la voirie primaire. J'avais annoncé une économie de tuyaux, même si cela n'est pas toujours vrai. Les élus ont donc accepté la mise en œuvre d'une écogestion des eaux pluviales grâce à la création d'un système de noues et de plusieurs bassins de rétention en cascade. »

L'aménagement du milieu humide

Selon S. Renaudie, « à l'ouest, s'étagent les jardins du resto du cœur, bordés de vergers de pommes et de poires de variétés anciennes. À l'est, le plateau qui avait été créé pour la construction des 3 tours est partiellement occupé par la maison de quartier et aménagé d'aires de jeux et de détente et d'une saulaie courbe complétant des saules pleureurs existants. Les flancs du plateau sont plantés de cerisiers de l'Yonne, ces mêmes cerisiers qui furent plantés dès le XIX^e siècle pour remplacer les vignes attaquées par le phylloxera. » La source a été dégagée au nord du site, à la suite de la démolition des tours construites dans les années soixante. Le site constitue un talweg très doux qui descend au sud, sur une distance d'environ un kilomètre et un dénivelé de 25 mètres. L'urbanisation se fait en périphérie haute. Le ruisseau provenant de la source,

s'étale dans un premier bassin linéaire et incurvé (nord-sud) qui ne se remplit qu'au moment des fortes pluies. Des terrains de sports sont aménagés à l'est de ce ruisseau. Au pied des 50 premiers logements réalisés entre le futur centre de loisirs (à l'est) et le ruisseau, un chapelet de noues conduit les eaux de ruissellement dans une mare qui recueille également les eaux en provenance de la source (nord). Cette mare est au centre d'un petit parc public en cours d'aménagement. Un troisième bassin de 30 cm de profondeur permet de stocker l'eau de pluie destinée à alimenter, par simple écoulement gravitaire, la centaine de jardins familiaux située immédiatement en contrebas. Le trop-plein est assuré par une noue qui suit la ligne ferroviaire pour se verser dans le plan d'eau central. Le creux du talweg passe sous une ligne de chemin de fer dont le tracé circulaire allant d'est en ouest, traverse le site en son milieu. À terme, il est prévu de créer quatre bassins dits du Cassard, qui recueilleront toutes les eaux du quartier des Brichères avec un débit de fuite limité dans le réseau. Christian Piel, hydrologue, et son équipe « composante urbaine » travaillent depuis une décennie sur l'intégration des dispositifs de gestion des eaux de pluie dans l'espace urbanisé : aires de stationnement, toitures, espaces verts, allées piétonnes, etc. L'équipe de Ch. Piel plaide en faveur d'une appropriation urbaine des parcours de l'eau à la surface de la ville.

Une vie de quartier

L'écoquartier des Brichères couvre un territoire de 30,35 hectares dont seule la moitié est urbanisable, l'autre restant un milieu humide non constructible. L'opération est menée dans le cadre de l'ANRU. La ville déjà propriétaire d'une partie du terrain a acquis deux autres parcelles pour réaliser le projet sans avoir à créer de ZAC. Le programme de l'écoquartier a consisté à construire en partie haute du talweg 200 logements en locatif, 72 logements en accession sociale et 28 logements en accession libre. Trois tours construites au début des années soixante ont été démolies en juin 2007. Deux immeubles en forme de barre totalisant 140 logements ont été réhabilités. Ce programme global d'environ 450 logements dont 300 logements neufs témoigne d'une recherche de mixité sociale. Les activités sont celles du jardinage. Les jardins existants ont été déplacés et équipés de cabanes standardisées. Une maison de quartier de 2 000 m² est en projet ainsi qu'un lycée de 9 000 m². Un petit regroupement commercial sera implanté à l'interface de ce quartier et de la commune voisine de Saint-Georges.

Le directeur de l'urbanisme à Auxerre, P. Guilbaud, souligne la dimension participative de l'ensemble du projet : « Les actes de démocratie de proximité

ont été conduits dès le début de l'opération, en 2002 : conseil de quartier, réunions avec les habitants, assemblées de quartier. Nous avons parfois tenu des réunions devant 200 personnes. » Jacques Hojlo, adjoint au maire chargé de l'urbanisme estime que « ce temps de dialogue est fondamental auprès des gens dont nous bousculons la vie. La maîtrise d'œuvre urbaine et sociale que nous avons mise en œuvre impliquait une approche famille par famille ».

Une architecture environnementale

L'architecte belge Lucien Kroll a rédigé un texte sur le volet HQE de la première tranche de 50 logements qui lui a été confiée.

« Il fallait s'insérer poliment dans la ville d'Auxerre, s'inspirer... de ses complexités historiques... Nous parions sur une complexité d'espaces et d'articulations, sur un refus de la répétition d'éléments standards. Les formes d'assemblages aléatoires d'éléments habités expriment plus la vie intérieure des espaces que les ordonnancements autoritaires ou la discipline technique. Car, dans l'évolution actuelle des techniques et des organisations de chantiers, la diversité peut ne pas être plus coûteuse que la répétition anesthésiante de composants identiques. » L. Kroll s'inscrit dans la logique paysagère de Serge Renaudie : « Le choix de ne pas construire de bassins d'orage enterrés, mais de garder à ciel ouvert l'ensemble des réseaux d'eaux pluviales et de favoriser, au maximum, la rétention sur le site et le ralentissement des débits, nous amène à intégrer la problématique des eaux pluviales dans le contexte général du paysage habité. Un réseau de sentiers relie les différentes parties de l'opération : le sentier périphérique, ceux qui sont bordés des haies des jardins privés, la plaine de jeux, "la diagonale verte". Celle-ci est dédramatisée ; elle est dessinée sans ligne droite ; l'escalier monumental est aussi remis à l'échelle du projet... Le cheminement piéton dessert les arrières de jardins et conduit à un petit coin de repos, bien orienté, équipé de quelques bancs et d'un terrain de boules... Le réseau des fossés d'eau de pluie est bien marqué ; il récupère les eaux de pluie en traversant ou longeant les rues... Un maximum de zones vertes et plantées sont prévues, malgré la densité demandée, afin de réduire les surfaces imperméables. Les logements s'accrochent au terrain et à sa déclivité par des murets, des haies, des buissons. »

Il n'y a pas d'alignement continu ni en plan ni en volume : les formes et les hauteurs varient pour mouvoir la silhouette, en contraste avec les deux immeubles-barres préexistants. Le respect des reliefs existants permet un écoulement naturel maîtrisé par des élargissements inondables et des obstacles naturels. Nous proposons pour les toits des tuiles mais également des toitures végétalisées et inclinées, destinées à favoriser la rétention des

pluies et à augmenter la durabilité des étanchéités. Cette option compense la densité élevée des constructions. L'architecte prévoit des menuiseries en bois capotées en aluminium, des capteurs solaires pour fournir l'eau chaude sanitaire de 34 pavillons, des tavaillons en red cedar, des parties de mur en vêtue de mélèze. Il insiste sur le chantier vert. Par contre, les cent logements réalisés par L. Kroll et livrés successivement en 2006 et début 2008, se contentent de respecter la réglementation thermique de l'an 2000 (la première du genre). Donc pas d'isolation par l'extérieur; simplement des chaudières individuelles (chaudières gaz à ventouse). Dans un projet d'habitat en centre-ville, au stade du dépôt de permis, confié plus récemment à L. Kroll, la ville d'Auxerre a fixé un seuil maximum de 50 kW/h/m²/an toutes énergies confondues. Il aura fallu attendre quelques années après le lancement de l'écoquartier pour que la collectivité s'engage dans une politique d'économie d'énergie.

Les aménageurs ne sont pas habitués à considérer la nature comme étant une composante à part entière de la ville. Serge Renaudie a fait preuve d'une grande capacité d'écoute des lieux et de leurs habitants. Les « premiers principes élaborés à partir de l'observation du site, permettaient d'asseoir le nouveau quartier autour d'un vide qui en constituerait le centre, un vide non construit mais plein des activités et des relations que les habitants, mais aussi les visiteurs, construiraient en harmonie avec la nature. Le centre de ce nouveau quartier serait donc formé de vastes espaces naturels organisés autour des pentes du talweg... À partir de ces premiers constats, je proposais au maire et au directeur de l'urbanisme de ne décider de l'emplacement des zones de constructibilité qu'en fonction des zones de non-constructibilité et de ne donner le nombre de logements pouvant être construits qu'après qu'ait été composé l'espace non construit... Même si j'ai recherché à revenir à l'esprit du cantonnier qui aménageait les routes et les sentiers des temps anciens avec les matériaux qu'il avait sous la main, les questions de gestion des eaux de pluie ont nécessité des études très précises qui ont été confiées au bureau d'études hydrauliques "composante urbaine". Le parcours des eaux pluviales, la résurrection d'un ruisseau et la réalisation d'un étang nécessitent des approches très fines même si, au final plus rien n'apparaîtra de toutes ces études... Nous cherchons à créer un paysage végétal urbain en utilisant et en renforçant ce qui existe sur place et en introduisant des notations complémentaires comme les vergers, les arbres le long de la rivière et de l'étang ou de la prairie, ou encore les arbres d'alignement. Je tiens également à ce que ce paysage, entre l'urbain et le rural, transcrive cette rencontre par une organisation, un dessin, utilisant l'avènement explosif des floraisons et

l'événement flamboyant des couleurs des feuillages d'automne. C'est ainsi qu'au printemps, à l'est et à l'ouest, les pommiers et les cerisiers éclateront de blanc et de rose, se répondant d'un versant à l'autre et qu'au milieu, longeant le ruisseau, des amélanchiers proposeront leurs fleurs délicates et maniérées. L'automne, les feuillages rouges éclatant des chênes de marais réuniront, du sud au nord, les deux chênaies aux couleurs plus fauves... Les berges de l'étang ont été construites avec de gros blocs de pierre calcaires... C'est en fonction des pierres arrivant de la carrière que j'ai recomposé, pendant quatre jours sur place, l'ensemble de manière à accompagner ce vide de l'eau et à le mettre en synergie avec les autres espaces alentour... »

« Les fouilles archéologiques ont révélé que le site avait été habité depuis très longtemps, du néolithique au XVIII^e siècle, en passant par une grosse villa gallo-romaine. Les fouilles révélèrent également qu'un fossé avait été creusé au néolithique pour canaliser les eaux... Ce site avait été un des premiers sites d'implantation humaine d'Auxerre. L'écoquartier des Brichères n'est donc qu'un juste retour aux sources. »